Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2025/1880

15.9.2025

DÉCISION (PESC) 2025/1880 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 4 septembre 2025

portant nomination du commandant de force de la mission de l'Union pour la mission d'assistance militaire de l'Union européenne au Mozambique (EUMAM Mozambique), et abrogeant la décision (PESC) 2024/2181 (EUMAM Mozambique/1/2025)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu la décision (PESC) 2021/1143 du Conseil du 12 juillet 2021 relative à une mission d'assistance militaire de l'Union européenne au Mozambique (EUMAM Mozambique) ([1]), et notamment son article 5, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de l'article 5, paragraphe 1, de la décision (PESC) 2021/1143, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS) à prendre des décisions en ce qui concerne le contrôle politique et la direction stratégique de la mission d'assistance militaire de l'Union européenne au Mozambique (EUMAM Mozambique), y compris les décisions appropriées concernant la nomination des commandants de force de la mission de l'Union.

(2) Le 27 août 2024, par la décision (PESC) 2024/2181 ([2]), le COPS a nommé le général de brigade Luís Fernando MACHADO BARROSO commandant de force de la mission de l'Union européenne pour l'EUMAM Mozambique.

(3) Le 14 août 2025, les autorités portugaises ont proposé le contre-amiral César Manuel PIRES CORREIA pour succéder au général de brigade Luís Fernando MACHADO BARROSO en tant que commandant de force de la mission de l'Union européenne pour l'EUMAM Mozambique (ci-après «la proposition de nomination»).

(4) Le 18 août 2025, le commandant de la mission de l'Union a recommandé que le contre-amiral César Manuel PIRES CORREIA soit nommé commandant de force de la mission de l'Union européenne pour l'EUMAM Mozambique à partir du 10 septembre 2025.

(5) Le 21 août 2025, le Comité militaire de l'UE a appuyé la proposition de nomination et a convenu que le contre-amiral César Manuel PIRES CORREIA soit nommé commandant de force de la mission de l'Union européenne pour l'EUMAM Mozambique.

(6) Il convient de prendre une décision portant nomination du contre-amiral César Manuel PIRES CORREIA en tant que commandant de force de la mission de l'Union pour l'EUMAM Mozambique à partir du 10 septembre 2025.

(7) Il y a lieu d'abroger la décision (PESC) 2024/2181,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le contre-amiral César Manuel PIRES CORREIA est nommé commandant de force de la mission de l'Union européenne pour la mission d'assistance militaire de l'Union européenne au Mozambique (EUMAM Mozambique) à partir du 10 septembre 2025.

Article 2

La décision (PESC) 2024/2181 est abrogée.

([1]) JO L 247 du 13.7.2021, p. 93, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2021/1143/oj.

([2]) Décision (PESC) 2024/2181 du Comité politique et de sécurité du 27 août 2024 portant nomination du commandant de force de la mission de l'Union pour la mission d'assistance militaire de l'Union européenne au Mozambique (EUMAM Mozambique), et abrogeant la décision (PESC) 2023/1790 (EUMAM Mozambique/1/2024) (JO L, 2024/2181, 6.9.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2024/2181/oj).

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 10 septembre 2025.

Fait à Bruxelles, le 4 septembre 2025.

Par le Comité politique et de sécurité

La présidente

D. PRONK